

Règlement du concours  
**\*Achetez ou Vendez avec nous!\***

**Conditions de participation au concours :**

1. Le participant doit être client d'**Éric Huneault**, Courtier immobilier agréé **ou Bobby Huneault**, Courtier immobilier résidentiel et avoir fait une promesse d'achat avec l'un ou l'autre, toutes les conditions de la promesse d'achat doivent être réalisées avec **Éric Huneault C.I.A. ou Bobby Huneault C.I.R.** ou avoir inscrit son contrat de courtage de sa propriété pour une durée minimal de huit (8) mois consécutifs dans le but de la vendre et ce aux conditions des courtiers inscripteurs **Éric Huneault C.I.A ou Bobby Huneault C.I.R.**
2. Le participant se verra attribuer un coupon de participation à son nom qui sera placé dans une boîte et conservé au *550, boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu* dans les locaux du Siège Social de **Royal LePage Haut-Richelieu.**
3. Le concours débutera le **25 octobre 2014** et se terminera le **03 janvier 2015 à 23h00.**
4. Une (1) semaine dans un condo style Loft à St-Martin dans les Caraïbes, utilisation de \*Condo\* et taxes d'hébergement applicables inclus, sont au frais du gagnant. Les billets d'avion, le transport entre l'aéroport et le complexe, tous frais de déplacements, dépôt de sécurité pour le **Complexe Oyster bay beach Resort**, valeur de la semaine 600,00\$ (six cents dollars canadien).
5. Le tirage aura lieu le **5 janvier 2015 à 17h00** au bureau de **Royal LePage Haut-Richelieu** situé au *550, boul. Séminaire Nord à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5B6.*
6. Le nom du gagnant sera publié dans le Journal Le Canada Français dans les dix (10) jours suivant le tirage.
7. Le gagnant du prix devra utiliser la semaine gagnée à St-Martin entre **Mars 2015 et Avril 2015.** Le gagnant devra lui-même réserver ses billets d'avion. Le gagnant devra déclamer son prix au plus tard le **9 janvier 2015 à 17h00.**
8. Sont exclus du concours toutes les personnes de moins de 18 ans.
9. La question mathématique doit être remplie sur le bulletin de participation et la réponse doit être exacte, pour que celui-ci soit valide.